



RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES

TABLE DES MATIÈRES

1. OIFQ – INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Le communiqué intitulé « L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec » (2022)
- 1.2 Présentation et explications du logo de l'Ordre et du terme *L'Aubelle* (2009)
- 1.3 Manuel de foresterie 2009
- 1.4 Dictionnaire de la foresterie – Édition spéciale (2009)
- 1.5 Dates historiques de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2. SYSTÈME PROFESSIONNEL DU QUÉBEC

- 2.1 Organigramme « Le système professionnel du Québec » (2020)
- 2.2 Tableau des ordres professionnels régis par le Code des professions (2022)

3. CODE DES PROFESSIONS – (janvier 2018)

- 3.1 Code des professions
- 3.2 Avis concernant l'article 62.2 du Code des professions

4. LOI SUR LES INGÉNIEURS FORESTIERS

5. RÈGLEMENTS DE L'ORDRE

- r.1 Activité de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers portant sur la mise à jour du Régime forestier (ce règlement a cessé d'avoir effet)
- r.1.1 Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des ingénieurs forestiers
- r.2 Affaires du CA et les assemblées générales (remplacé par 7.01)
- r.3 Assurance-responsabilité professionnelle
- r.3.1 Autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur forestier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'OIFQ
- r.4 Cessation d'exercer d'un membre (remplacé par 13.1)
- r.5 Code de déontologie des ingénieurs forestiers
- r.6 Comité de la formation des ingénieurs forestiers
- r.7 Certaines conditions et modalités de délivrance des permis (remplacé par 7.001)
- r.7.01 Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège social de l'OIFQ (remplacé par 9.1)
- r.7.001 Conditions et modalités de délivrance des permis

- r.7.1 Délivrance d'un permis de l'OIFQ pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
 - r.7.1.1 Formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers
- r.7.2 Inspection professionnelle des ingénieurs forestiers du Québec
- r.8 Modalités d'élection au Conseil d'administration (remplacé par 9.1)
- r.8.1 Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis
- r.9 Normes d'équivalence des diplômes (remplacé par 8.1)
- r.9.1 Organisation de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et les élections à son Conseil d'administration
- r.10 Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes
- r.11 Procédure d'inspection professionnelle (remplacé par 7.2)
- r.11.1 Rémunération des administrateurs élus de l'Ordre (remplacé par 9.1)
- r.12 Stages de perfectionnement des ingénieurs forestiers
- r.13 Tenue des dossiers et des cabinets de consultation (remplacé par 13.1)
- r.13.1 Tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des ingénieurs forestiers
- r.14 Divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections (remplacé par 9.1)

6. CONSEIL D'ADMINISTRATION / SIÈGE SOCIAL / COMITÉS

- 6.1 Structure du Conseil d'administration de l'Ordre (2021)
- 6.2 Structure organisationnelle du siège social et du Bureau du syndic (2022)
- 6.3 Comités de l'Ordre et mandats (2022)

7. COTISATION ET ADMISSION

- 7.1 Statuts de cotisation et diverses modalités administratives (2022)
 - 1. Statuts de cotisation
 - Membres actifs
 - Sans emploi
 - Étudiants
 - Retraités
 - Membres à vie
 - 2. Modalités administratives
 - 3. Politique d'inscription tardive
 - 4. Politique de réinscription

8. POLITIQUES ADMINISTRATIVES

- 8.1 Politiques diverses de l'Ordre concernant les membres
 - 1. Règles sur la conduite des affaires de l'OIFQ
 - 2. Politique sur la signature des ingénieurs forestiers
 - 3. Utilisation de l'abréviation « ing.f. »
 - 4. Politique générale d'utilisation du logo de l'OIFQ
 - 5. Clause-type à insérer dans les contrats de travail des ingénieurs forestiers
 - 6. Distinctions de l'Ordre
 - Médaille de l'Ordre
 - Ingénieur forestier ou Ingénieure forestière de l'année
 - Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière

9. INSPECTION PROFESSIONNELLE

- 9.1 Inspection professionnelle – Surveillance générale de la profession d'ingénieur forestier (2020)**

10. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Organigrammes concernant la démarche disciplinaire :

- 10.1 Mesures d'information du public en matière disciplinaire (2009)**
- 10.2 Cheminement d'une demande d'enquête (2009)**
- 10.3 Cheminement d'une demande d'enquête et dépôt de la plainte (2009)**
- 10.4 Comité de révision – Rôle et fonctionnement (2009)**
- 10.5 Cheminement d'une demande de conciliation (2009)**

11. PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 11.1 Guide de pratique professionnelle (septembre 2001)**

- 11.2 Fiches sur la pratique professionnelle « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles » :**
- 1. Les devoirs de la profession avant ceux de l'employeur (mars 2006)**
 - 2. L'ingénieur forestier salarié : votre employeur connaît-il vos devoirs et obligations? (janvier 2022)**
 - 3. Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts : une question de confiance! (mars 2006)**
 - 4. L'acte de conseil : un engagement complet de l'ingénieur forestier (février 2018)**
 - 5. Une entente écrite : ça protège tout le monde! (mars 2006)**
 - 6. Un ingénieur forestier peut-il faire ce qu'il veut sur son propre lot forestier? (février 2022)**
 - 7. La publicité : un reflet clair de l'expertise (mars 2006)**
 - 8. Le secret professionnel (mars 2006)**
 - 9. Votre signature professionnelle implique nécessairement votre responsabilité (mars 2006)**
 - 10. Déontologie et devoir de réserve et de confidentialité du fonctionnaire : une application conjointe (mars 2006)**
 - 11. Signature en blanc... Une tache à la déontologie (mars 2006)**
 - 12. Attention aux lignes de lot! (mars 2017)**
 - 13. La tenue de dossiers, un indicateur privilégié d'une pratique professionnelle rigoureuse (avril 2018)**
 - 14. Un cas concret de reconnaissance professionnelle - signature de l'ingénieur forestier et le programme de remboursement de taxes foncières (juillet 2010)**
 - 15. Signature professionnelle implique nécessairement votre responsabilité (juillet 2010)**
 - 16. Rôle et responsabilité du témoin expert (avril 2020)**
 - 17. Principes et limites de la latitude professionnelle (décembre 2020)**
 - 18. Qu'en est-il de vos propos publics dans un contexte disciplinaire? (janvier 2023)**

12. FORMATION CONTINUE

12.1 Informations relatives à la formation continue obligatoire (août 2021)